

### Définition du métier

Le(la) maître(esse) de maison assume dans une structure d'hébergement, une unité de vie ou en logement autonome, une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie : entretien des locaux, cuisine, lingerie, tâches ménagères, tâches de gestion simples. Sa mission s'effectue en lien avec l'équipe éducative. Il(elle) accompagne la personne dans les actes de la vie quotidienne. Il(elle) vise l'apprentissage et le maintien de son autonomie au travers des actes du quotidien.

### Public concerné

La formation s'adresse :

- aux salarié(e)s des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux exerçant ou appelés à exercer le métier de surveillant(e) de nuit;
- aux salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social visant une qualification et une orientation professionnelle dans ce métier.
- aux demandeurs d'emploi visant une qualification et une insertion professionnelle dans ce métier.

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. L'accès et l'aménagement des bâtiments sont conformes aux règles d'hygiène et de sécurité, et adaptés à l'accueil des personnes porteuses de handicap et à mobilité réduite. Le responsable de formation et le référent handicap sont garants de l'accueil et de l'adaptation des parcours de formation, de la prise en compte des situations de handicap et des besoins en compensation (pédagogie, matériel, moyens techniques, ...).

### Modalités d'inscription

La pré-inscription à la formation se réalise en ligne sur notre site [www.cef-bergerac.org](http://www.cef-bergerac.org). Pour la session 2022, la période de pré-inscription est ouverte jusqu'au vendredi 18 mars 2022. Dans les sept jours au plus tard suivant la pré-inscription en ligne, le candidat transmet au Ce.F les informations et documents indiqués au paragraphe "Documents et pièces à fournir pour l'inscription" et non fournis au moment de la pré-inscription. Le dossier d'inscription est complet lorsque toutes les pièces demandées ont été fournies.

Le délai entre l'inscription confirmée et le début de la formation est dépendant de la date de pré-inscription en ligne et de la transmission par le candidat de l'ensemble des pièces demandées. Il est généralement de 2 à 3 mois.

### Prérequis

- pour tous : maîtrise des savoirs de base niveau 1 (lecture, écriture, calcul, bureautique/informatique).
- pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi : avoir réalisé une période de découverte type PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel) ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi de maître(esse) de maison et permettant de comprendre les conditions d'exercice et les attendus de l'emploi, de valider le projet professionnel.



## **Modalités d'accès à la formation**

En amont de l'entrée en formation, un positionnement est réalisé et se compose :

- de tests écrits permettant de vérifier l'acquisition des savoirs de bases ;
- d'un entretien individuel permettant de vérifier la pertinence et la faisabilité de la formation au regard du projet et de la motivation du(de la) candidat(e).

Ce positionnement permet notamment d'adapter le parcours formatif du(de la) candidat(e) et la durée du module d'accompagnement méthodologique.

La formation Maître(esse) de maison est accessible aux personnes en situation de handicap. L'accès et l'aménagement des bâtiments du Ce.F sont conformes aux règles d'hygiène et de sécurité, et adaptés à l'accueil des personnes porteuses de handicap et à mobilité réduite. Le responsable de formation et le référent handicap sont garants de l'accueil et de l'adaptation des parcours d'accompagnement, de la prise en compte des situations de handicap et des besoins en compensation (pédagogie, matériel, moyens techniques, ...).

## **Objectifs pédagogiques et contenus de formation**

Le(la) Maître(esse) de maison doit être en capacité de :

- contribuer à l'adaptation, à la qualité et à la sécurité du cadre de vie en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/de service.
- assurer l'accompagnement des personnes, intervenir dans les actes essentiels de la vie quotidienne, prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur dans son établissement/service.
- se positionner comme professionnel(elle) de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre participer à l'équipe pluri- professionnelle.
- assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuyer pour cela sur les outils de communication des ESSMS.

Le contenu de la formation est :

### **Domaine de formation 1 : Adaptation, qualité, sécurité du cadre de vie**

Rôle et fonction du(de la) maître(sse) de maison, Qualité et sécurité du cadre de vie, Entretien du cadre de vie, Entretien du linge, Préparation des repas et hygiène alimentaire.

### **Domaine de formation 2 : Accompagnement des personnes.**

Rôle et fonction du (de la) maître(sse) de maison quant à l'accompagnement des personnes, Les problématiques des publics, Les fondements et les méthodes de l'accompagnement, Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort.

### **Domaine de formation 3 : Participation à l'équipe pluridisciplinaire**

Le cadre institutionnel de la fonction, Le travail en équipe pluri-professionnelle.

### **Module d'Accompagnement Méthodologique**

Accompagnement méthodologique de préparation des épreuves, Écrits professionnels, Expression orale, Usage de l'outil informatique et de Word, Soutenance de certification des blocs de compétences.

## **Dispenses de formation**

Les personnes titulaires de la qualification Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e) ou du CQP Surveillant(e) de Nuit en secteur social, médico-social et sanitaire bénéficient de la dispense de certains blocs de formation et de leur certification. Aucune dispense ne peut être accordée concernant le Module d'Accompagnement Méthodologique (M.A.M.).





## Durée et calendrier

La durée de la formation Maître(esse) de maison est de 217 heures ou 231 heures selon les résultats du positionnement auxquelles se rajoute un stage de 210 heures pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi. Pour la session 2022, la formation est planifiée entre le lundi 11 avril et le mardi 13 décembre 2022, par regroupement de 3 jours hors congés scolaires zone A, selon le calendrier indiqué ci-après. Ce calendrier est prévisionnel et susceptible d'être modifié. L'engagement d'une session de formation est conditionné à un nombre suffisant de participants. Le Ce.F peut être amené à annuler et/ou reporter une session de formation jusqu'à 10 jours ouvrables avant la date prévue de début de l'action.

Lundi 11, Mardi 12 et Mercredi 13 avril
Lundi 02, Mardi 03 et Mercredi 04 mai
Lundi 16, Mardi 17 et Mercredi 18 mai
Jeudi 09 et Vendredi 10 juin
Lundi 20, Mardi 21 et Mercredi 22 juin
Lundi 04 et Mardi 05 juillet

Lundi 05 et Mardi 06 septembre
Lundi 19, Mardi 20 et Mercredi 21 septembre
Lundi 03, Mardi 04 et Mercredi 05 octobre
Lundi 17, Mardi 18 et Mercredi 19 octobre
Lundi 14, Mardi 15 et Mercredi 16 novembre
Lundi 28, Mardi 29 et Mercredi 30 novembre
Lundi 12 et Mardi 13 décembre

## Intervenants pressentis

Divers professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social animent les séquences de formation : une juriste, un éducateur spécialisé, un psychologue clinicien, une directrice d'établissement médico-social, des formateurs des filières DEAES, DEME et DEES, une formatrice HACCP, un formateur SST, ...

## Méthodes et outils mobilisés

Formation en présentiel.

Pédagogie participative et interactive qui alterne apports théoriques et méthodologiques, réflexion collective, débats, et analyse des situations et expérience professionnelles apportées par les participants.

Méthodes pédagogiques affirmative, interrogative, démonstrative et applicative.

## Validation

Chaque bloc de compétences est validé indépendamment des autres et selon des modalités propres. L'attestation de qualification Maître(esse) de maison est délivrée lorsque les 3 blocs de compétences sont validés.

## Taux de validation

100 % sur les 3 dernières promotions.

## Coût et financement de la formation

(organisme non assujetti à la TVA)	Formation de 217 heures	Formation de 231 heures
Frais de dossier	40 €uros	40 €uros
Frais pédagogiques	2929,50 €uros	3118.50 €uros
Coût total	2969,50 €uros	3158.50 €uros





Les possibilités de financement varient selon le statut du candidat : plan de développement des compétences de l'établissement, aide individuelle de formation (A.I.F.) du Conseil Régional, aide au financement de la VAE de Pôle Emploi, aide individualisée de l'AGEFIPH, autofinancement partiel ou total.

Selon votre statut et le type de financement envisagé, il est recommandé de vous rapprocher de votre employeur ou de l'OPCO de l'établissement, de votre conseiller Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi pour avoir toutes les précisions nécessaires.

**Documents et pièces à fournir pour l'inscription**

<b>Pour tous les candidats</b>
1 photo d'identité récente, 2 timbres postaux <u>autocollants</u> au tarif en vigueur (20 gr), La photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité, Le curriculum vitæ détaillé et à jour, Un chèque de 40 €uros de frais de dossier à l'ordre du CeF.
<b>Pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi</b>
Le compte-rendu du terrain d'accueil concernant la période de mise en situation professionnelle
<b>Pour un financement par (ou incluant) une Aide Individuelle de Formation</b>
Un justificatif (mail ou courrier) de votre conseiller(ère) Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi confirmant le financement de la formation.
<b>Pour un financement incluant une aide financière de l'AGEFIPH</b>
La copie du courrier indiquant l'attribution d'une aide.
<b>Pour un autofinancement partiel ou total</b>
Un chèque du montant du coût total de la formation ou de la partie autofinancée à l'ordre du CeF. <u>À noter</u> pour tout autofinancement, total ou partiel, un échéancier de paiement peut être proposé sous condition d'en faire la demande par courrier à l'attention de la Responsable Administratif et Financier.
<b>Pour un financement par l'employeur</b>
Le courrier de l'employeur confirmant la prise en charge.

**Personnes contact**

Delphine TRABALZINI, Assistante de formation, 05.53.22.23.06., delphine.trabalzini@johnbost.fr  
 Tatiana BOURGUIGNON, Coordinatrice de formation, tatiana.bourguignon@johnbost.fr  
 Michel DULONG, Responsable des formations qualifiantes et professionnelles continues,  
 michel.dulong@johnbost.fr

